

REFERENCE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE
Procédure d'admission à l'Ecole supérieure technique		
EST – COM – REF 4.010	JAM	Mise à jour : 12.11.2018

Pour être admis à une formation en école supérieure, il faut être détenteur-trice d'un CFC dans un métier approprié à la filière ES choisie. Ce CFC donne un accès de droit, dans la mesure des places disponibles. Néanmoins, les détenteurs d'un CFC de 3 ans seront soumis à un examen d'entrée qui aura lieu à la fin septembre de chaque année. En cas de réussite, la personne pourra commencer la formation en novembre de la même année. La réussite de l'examen reste valable pour débiter l'EST dans la filière choisie l'année suivante au plus tard. L'examen d'entrée portera sur la matière traitée durant le cours de mise à niveau. Ce dernier reste facultatif. Les titres équivalents, étrangers par exemple, nécessitent une analyse de dossier et ne donnent pas un accès de droit.

Les conditions d'admission pour les résidents hors canton du Jura et hors territoire suisse font l'objet d'une procédure propre à chaque cas.

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1er décembre de l'année scolaire en cours, pour la rentrée suivante. Exemple : dès le 1^{er} décembre 2018 pour la rentrée du 18 novembre 2019.

L'admission dans chacune des filières offertes se fait sur le principe "premier inscrit, premier admis". La demande d'admission est considérée comme étant ferme au moment où l'entretien entre le candidat et le responsable de la filière concernée aura eu lieu, pour autant que toutes les conditions soient remplies.

Pour demander une admission, il s'agit de :

- Télécharger et imprimer le formulaire d'inscription EST-GAD-MOD 7.15 ;
- Compléter manuellement et lisiblement tous les champs nécessaires de ce document. Le choix de filière de formation doit respecter les possibilités d'accès que vous donne votre cursus (consultez les conditions d'admission spécifiques par filière dans le PEC du technicien ES qui se trouve sur le site www.sbf.admin.ch ou contactez-nous) ;
- Constituer un dossier complet contenant :
 - le formulaire de demande d'admission ;
 - une lettre de motivation ;
 - un Curriculum vitae (CV) ;
 - une copie de vos diplômes (ou de vos notes de semestre si le CFC n'est pas encore acquis)

REFERENCE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE
Procédure d'admission à l'Ecole supérieure technique		
EST – COM – REF 4.010	JAM	Mise à jour : 12.11.2018

Envoyer ce dossier par courrier postal à l'adresse suivante :

CEJEF Division technique
 Ecole Supérieure Technique
 Cité des microtechniques
 2900 PORRENTROY

Votre dossier sera alors analysé. Si nécessaire, vous serez contacté pour des compléments d'informations. Dès que votre dossier sera complet, vous recevrez une convocation pour un entretien. Suite à cet entretien, votre nom sera définitivement placé dans la liste des étudiants de la filière choisie, pour autant que toutes les conditions soient remplies.

Si votre candidature est particulière (équivalence des titres), vous serez contacté

.

Si votre candidature est jugée irrecevable, vous en serez informé par courrier ou courriel.

Aucune demande d'admission par courrier électronique ne sera prise en considération.

Un cours de mise à niveau dont les contenus ne seront pas revus en formation ES, est proposé et conseillé. Il aura lieu en principe le samedi matin, de février à fin septembre de chaque année.